Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/03/2025 - 1119 - 2017 B 00020 - 824 818 728 - ABCREA

GROUPE ECS EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES

EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES
Société d'Expertise Comptable
Société par actions simplifiée au capital de 290 750 Euros
Tableau de l'ordre de la Région Nouvelle Aquitaine
RCS POITIERS 487 720 377 - Siret 487 720 377 00018
APE/NAF 6920 Z - TVA CEE FR 48 487 720 377

Nicolas SAUROIS
Expert-comptable

Hugo ROUSSEL
Expert-comptable

Marie CASAUX
Expert-comptable

Harmonie DUTAUD
Expert-comptable

Aymeric MAÎTRE du CHAMBON
Expert-comptable

Christophe MARTEAU
Directeur Associé

n° de dépôt 1119 - 7 MARS 2025 n° de gestion 17320

n° de facture

n° de chrono

SASU ABCREA

LA BATONNERIE

86400 SAVIGNE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

"Certifié Conforme"

Civray 86400
Z.A. de Savigné – CS 20056
Tél. 05 49 87 02 59

Ligugé 86240
2 impasse Colette Besson
Z.A. Les Érondières
Tél. 05 49 58 36 72

Montmorillon 86500
22 rue des vieux chênes
Tél. 05 49 91 00 33

vous accompagne !

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 468.00	2 468.00		459.00
	Fonds commercial (1)	8 100.00		8 100.00	8 100.00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	4 509.52	1 426.00	3 083.52	3 730.52
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	222 399.93	171 369.04	51 030.89	33 827.79
	Autres immobilisations corporelles	192 742.04	104 305.45	88 436.59	100 806.83
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 766.85		9 766.85	9 766.85
	Total II	439 986.34	279 568.49	160 417.85	156 690.99
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements	21 905.22		21 905.22	21 598.63
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				866.76
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	34 122.80		34 122.80	10 179.72
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	134 611.31		134 611.31	157 665.47
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	8 570.67		8 570.67	6 182.74
	Total III	199 210.00		199 210.00	196 493.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	639 196.34	279 568.49	359 627.85	353 184.31

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	9 140.40	5 327.98
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	94 201.38	51 765.46
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	44 501.33	76 248.34
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	247 843.11	233 341.78
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	49 747.81	57 180.80
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		3 832.08
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 495.69	22 868.47
	Dettes fiscales et sociales	36 541.24	35 961.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	111 784.74	119 842.53
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	359 627.85	353 184.31
	(1) Dont à moins d'un an	86 012.53	71 502.70

ABCREA
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : La Bâtonnerie, 86400 SAVIGNÉ
824 818 728 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 JANVIER 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 44 501,33 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale — 859,60 euros
- A titre de dividende global à l'Associé Unique — 30 000,00 euros
 Soit 100,00 euros par action
- Le solde — 13 641,73 euros
 En totalité au compte « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président

